

Metz, le 26 juin 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Laurent STAAB
Tél : 03 87 34 34 30
E-mail : laurent.staab@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

**Monsieur le président du conseil
départemental de la Moselle**
1 rue du pont Moreau
57000 Metz

OBJET : Remplacement de l'ouvrage KD/62/4A à Oudrenne
– Dossier n° : DIOTA-240611-142050-645-022

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\Travaux sur cours d'eau\OUDRENNE\2024 CD57 remplacement ouvrage RD62

Monsieur le président,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif au projet de remplacement de l'ouvrage KD/62/4A à Oudrenne, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré en date du 11 juin 2024, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La police de l'eau devra être avertie de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement de l'ouvrage.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de Oudrenne pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau



Céline DELLINGER